Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Département de l'Ardèche

Site Patrimonial Remarquable de Larnas

P.V.A.P.

Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Document graphique

Tous secteurs

- Limite du site patrimonial remarquable
- Limite de zone ou de secteur à orientations d'aménagement et de programmation
- Immeuble classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques
- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Mur de soutènement, rempart, mur de clôture
- Élément extérieur particulier
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Plantation d'alignement à réaliser
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Perspective à préserver et à mettre en valeur

0 100 200 m